Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 035-213502917-20261002-2026_59-DE

Mairie de Saint-Marcan

Département Ille-Et-Vilaine

Commune de Saint-Marcan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02/10/2026

Nombre de membres	
Afférents	Présents
11	9

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération certifié exécutoire compte tenu de sa publication et de sa transmission en Préfecture
Le :

L'an 2026, le 2 Octobre à 20 :00, légalement convoqué, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marcan s'est réuni, à la mairie, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur LEPORT Louis, Maire.

Présents : M. LEPORT Louis, Maire, M. RENARD Pierrick, Mme JÉSUS DA SILVA Valérie, Mme MAZIER Sylvie, M. PITOIS Jérôme, M. CHAPPÉ Mikaël, Mme CARRASCO Léa, Mme LADOIRE Angéline, M. CHOANIER Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : M. HAMELIN Sylvain à M. RENARD Pierrick, Mme CHAPPÉ Corinne à Mme MAZIER Sylvie

Date de convocation : 28/09/2026

A été nommé(e) secrétaire : Mme JÉSUS DA SILVA Valérie

2026-59 Achat de deux filets de buts

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de remplacer les filets des buts utilisés sur les équipements sportifs communaux ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'achat de nouveaux filets de buts afin de maintenir les équipements en bon état et de garantir leur utilisation dans de bonnes conditions ;

Considérant la proposition commerciale présentée pour la fourniture de ces équipements ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE l'achat de filets de buts destinés aux équipements sportifs communaux.

APPROUVE le devis présenté pour un montant de 240 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et tout document nécessaire à la réalisation de cet achat.

DIT que la dépense sera imputée au budget communal 2026 sur les crédits prévus à cet effet.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait et délibéré le 02 octobre 2026

Le Maire, LEPORT Louis

